

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 20/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAE 278 Subvention (50 000 euros) et convention avec l'association Tremplin Paris 17 (17ème) pour la préfiguration du projet "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" dans le 17ème arrondissement.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » ;

Vu le décret n° 2021-863 du 30 juin 2021 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Tremplin Paris 17 (17e) et de l'autoriser à signer la convention avec cette structure ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Tremplin Paris 17.

Article 2 : Une subvention de 50 000 euros est attribuée à l'association Tremplin Paris 17, domiciliée 96, avenue de Clichy 75017 PARIS (SIMPA n° 2021_11345) au titre de l'exercice 2021.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO